



Public visé

Élu(es) locaux
Aucun prérequis.

Objectifs

À l'issue de la formation les élus seront en mesure de maîtriser :

- La distinction voirie publique et chemins ruraux
- Les conséquences juridiques, financières et pratiques de la voirie communale, des chemins ruraux et des chemins d'exploitation

Formateur

Charles-Philippe GROS

Avocat associé Droit public

Méthode pédagogique

Pédagogie active laissant une large place aux cas concrets et à la pratique

Support Pédagogique complet remis au stagiaire

Organisation

DATE : Mardi 2 mars 2021

LIEU : Centre de gestion de la fonction publique du Puy-de-Dôme

DURÉE : 7 heures

HORAIRES : 9h00-12h30 et 13h30-17h00

FORMATION

DOMANIALITÉ PUBLIQUE : LA VOIRIE COMMUNALE ET LES CHEMINS RURAUX

Contenu

Liminaire : Définition de la voirie publique et des chemins ruraux :

- Domaine public / Domaine privé
- Principaux enjeux de la distinction
- Emprise, alignement, classement

La voirie communale, régime juridique et financier

- Pouvoir de police du Maire
- Les autorisations de voirie
- Finances et gestion de la voirie

Voie communale et coopération intercommunale

- Mise à disposition
- Gestion
- Intérêt communautaire

Les chemins ruraux, régime juridique et financier

- Définition du chemin rural
- Chemins ruraux et obligations de la commune
- Incidences financières des chemins ruraux de la commune

Les chemins d'exploitation : définition et régime juridique

MODALITÉS DE SUIVI : Feuille d'émargement complétée et signée par les stagiaires
MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation
SUPPORT PÉDAGOGIQUE : Le diaporama de la formation

